

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 ll. pour 6 mois, et de 5 ll. 5a cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

# JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

## DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — Francfort, 16 septembre.

On lit dans le *Journal de Francfort* sous la rubrique de Vienne : Les représentans d'Angleterre, de France et de Prusse ont reçu de leurs cours des pleins-pouvoirs pour entrer en conférence, relativement aux affaires d'Orient, avec le comte de Fiquelmont, chargé du portefeuille des affaires étrangères en l'absence du prince de Metternich; M. de Tatischeff, envoyé extraordinaire de Russie, n'est pas autorisé à prendre part à ces conférences.

— Une lettre adressée du Bas-Bhin, à la date du 11 septembre, au *Courrier de Franconie*, annonce la mise en liberté du vicair Michelis, secrétaire de M. l'archevêque de Cologne et qui jusqu'à présent avait été détenu prisonnier dans la citadelle de Magdebourg.

— D'après le *Mercur de Souabe* la Russie ne prendrait part aux conférences sur l'affaire d'Orient que pour autant qu'on ne se montre pas contraire à ce qu'elle puisse exécuter pleinement le traité d'Unkeliar-Skelessi. On apprend aujourd'hui de Vienne en date du 14 septembre, qu'il venait d'y être tenu une conférence où l'ambassadeur de Russie a assisté, mais que ses pouvoirs sont peu étendus. Du reste on voit dans cette circonstance le gage de la solution pacifique de l'affaire d'Orient.

FRANCE. — Paris, 18 septembre.

Don Carlos ne restera pas long-tems en France, il doit passer un mois ou deux à Bourges, et de là il doit se rendre en Italie après avoir signé une renonciation au trône d'Espagne. On dit qu'il a demandé à venir demeurer à Paris, mais qu'on lui en a refusé l'autorisation. On dit que le gouvernement espagnol s'engage à faire à don Carlos une pension annuelle de vingt millions de réaux (5 millions de fr.) et que le cabinet des Tuileries lui en a garanti le paiement. (Correspondant.)

Du 19. — Il est assez curieux de voir comment la presse anglaise juge la politique qui s'attribue aujourd'hui l'honneur de la pacification de l'Espagne. On lit dans le *Morning-Chronicle* : « Un peu de bonne volonté et quelques efforts de la part du gouvernement français auraient amené depuis long-tems l'événement » qui arrive en Espagne. M. Thiers aurait terminé cette affaire en trois mois sans aucun de ces risques qui effarouchaient tant les Tuileries. Cependant, à TITRE D'ANGLAIS, nous sommes charmés que la France n'ait pas saisi les occasions qui lui ont été offertes ! »

— On lit dans le *Journal général* :

En Orient, au moment où un dénouement heureux paraissait possible, le désordre a divisé les rangs de la diplomatie : l'amiral Roussin rappelé en France, M. de Pontois passant de Washington à Constantinople, la Russie évoquant le traité d'Unkeliar-Skelessi, admis forcément, par la Porte, reconnu tacitement par la Prusse et repoussé par l'Angleterre, la France et l'Autriche : dès cet instant, plus d'accord, plus d'arbitres.

Avant la maladie de M. de Metternich, la diplomatie s'occupait d'un congrès pour juger la vieille querelle de l'Égypte contre la Porte ottomane; aujourd'hui que M. de Metternich s'est fort heureusement relevé il ne s'agit plus ni de congrès, ni de pacification. Bien au contraire, M. de Boutenoeff, qui, avant la maladie du diplomate autrichien, voulait la paix, et la voulait comme toutes les puissances, a si bien travaillé pendant la maladie de M. de Metternich, qu'après s'être assuré de la Prusse, il a déclaré à la Sublime-Porte que, si les flottes anglaise et française s'avaient de pénétrer dans le Bosphore, ils feraient contre une pareille démarche, la plus énergique protestation; c'est un véritable *casus belli*.

Si nous devons en croire certains journaux qui se publient dans le midi de la France, à la suite de cette protestation de la part de la Russie et de la Prusse, la Porte aurait envoyé aux ambassadeurs de France et d'Angleterre une note pour réclamer l'éloignement des deux flottes des Dardanelles : à quoi lord Ponsonby et l'amiral Roussin auraient répondu par un refus extrêmement énergique. Maintenant que la pomme de discorde est dans le camp des alliés, que fera Méhémet-Ali? Jugera-t-il assez bien la situation pour en profiter? Quoi qu'il en soit, le vice-roi d'Égypte est résolu à ne

pas céder, et déterminé, d'après quelques correspondances, à s'établir d'une manière définitive dans l'Asie-Mineure.

Du 20. — On apprend d'une manière positive que l'on prépare en ce moment au ministère de l'intérieur, une ordonnance relative à la prohibition de l'exportation des grains.

— Le *Constitutionnel* dit que don Carlos, en mettant le pied sur le territoire français a adressé au roi Louis-Philippe une lettre. Voici, d'après ce journal, ce que don Carlos demande et ce qu'il espère obtenir par l'intermédiaire de la France :

« 1° Sa réintégration dans tous ses droits d'infant d'Espagne dont une loi des cortès l'a déclaré déchu; ces droits entraînent l'éventualité à la succession du trône d'Espagne, pour lui et sa lignée, dans le cas où les filles de Ferdinand VII décèderaient sans héritiers directs.

» 2° Sa réintégration dans les immenses propriétés qu'il possède en Espagne et qu'une loi des cortès a mises sous le séquestre.

» 3° Une pension en rapport avec son rang, servie par le gouvernement d'Espagne, et la faculté pour le prince et sa famille de se retirer à Saltzbourg en Autriche, où la princesse de Beira sa femme possède des biens considérables.

» En outre, don Carlos sollicite de la munificence du gouvernement français des secours d'argent. »

A ces conditions, le prince renoncerait à ses prétentions au trône d'Espagne, et reconnaîtrait le testament de Ferdinand et les actes des cortès qui abolissent la loi salique.

Telles sont, à ce qu'on assure, les demandes et les promesses que renferme la lettre de don Carlos. En l'écrivant, le prince espagnol s'est souvenu des liens du sang qui l'unissent au chef de la maison régnante en France, et les termes de sa lettre témoignent de la plus confiante affection pour le roi des Français.

Les propositions du prétendant ont été soumises par le roi à son conseil des ministres, et il paraît qu'elles n'ont pas soulevé de graves difficultés.

— On écrit de Madrid, 14 septembre :

Le gouvernement, les cortès et le public, mus par un esprit de conciliation qui se généralise tous les jours, sont d'accord pour reconnaître l'utilité de la continuation des *fueros*. Ce sera le plus sûr moyen de pacifier un pays dégoûté et épuisé par les horreurs prolongées d'une guerre civile : Au nom des *fueros* disparaîtront, non plus les bataillons carlistes, mais les hordes indisciplinées, composées de leurs débris.

Dans la séance du 13 septembre de la chambre des députés, il a été donné lecture d'une proposition de M. D. Ramon Calatrava et d'autres députés qui demandent que le gouvernement communique à la chambre, les pièces et documens concernant un traité, qu'il a, dit-on, conclu le 6, pour procurer des fonds au trésor.

M. Calatrava pense que cette opération, loin d'être profitable au trésor ne fera que lui attirer de plus graves embarras en le mettant dans l'impossibilité d'entamer des négociations plus grandes, maintenant que les circonstances sont propices. Il donne les renseignements suivans : Le contractant doit verser 22 millions de réaux pour lesquels il recevra du gouvernement 27 millions et les intérêts en traites sur les colonies et autres valeurs.

Voici comment les versements devront être faits : 4 millions en argent et 3 millions en lettres de change sur Paris et Londres, à trois mois dès-à-présent. Quatre millions en argent après la réalisation de la moitié des fonds, c'est-à-dire quand il aura reçu plus de 13 millions, avec lesquels il leur restera, indépendamment de ce qu'il a donné deux millions; trois millions en argent, lorsqu'il ne lui restera à réaliser que cette somme, c'est-à-dire lorsqu'il aura un bénéfice de 10 millions, et les huit restant en traites protestées, quand il aura réalisé toutes les valeurs, somme inutile pour le trésor et qui offre un grand avantage au contractant parce qu'il pourra acheter ces traites à 4 p. c.

Le contractant stipule également qu'on lui remettra d'autres valeurs à titre de garantie, en sorte que le gouvernement cède 54 millions en échange de 7 millions qu'il recevra comptant, car les